

Le RUSÉ

De qui se moque-t-on ? 18 ans après le début de l'affaire Adidas-Crédit Lyonnais-Tapie et alors que l'on pensait en avoir fini avec ce qu'il faut bien appeler un scandale d'état, voilà qu'on apprend que finalement, l'arbitrage décidé par Christine Lagarde à l'époque n'était peut-être pas la meilleure solution pour les finances publiques. En voilà d'un scoop ! Rappelons tout de même qu'en 2005 le CRD, organisme public gestionnaire du passif du Crédit Lyonnais est condamné à verser 135 millions d'euros à Bernard Tapie qui s'est estimé floué dans la vente d'Adidas par un consortium auquel appartenait la banque. Une condamnation annulée en 2006 par la cour de cassation. On aurait donc pu, au pire, s'attendre à une nouvelle condamnation pour des montants similaires... C'était sans compter sur Christine Lagarde qui décidait de recourir à un tribunal arbitral privé. C'est donc ce dernier qui accordait finalement en 2008 la modique somme de 403 millions d'euros, intérêts compris, à l'homme d'affaires. Belle culbute. Passer de 135 à 403 millions, on se dit que vraiment le tribunal arbitral était beaucoup plus intéressant... Sauf pour les finances publiques. Ce n'est qu'aujourd'hui, parce que la cour de Justice de la République a été saisie par des députés socialistes, que l'on apprend que l'un des juges aurait peut-être eu des liens « amicaux » avec Bernard Tapie. Et que c'est peut-être de ce côté qu'il faudrait chercher les raisons d'une décision aussi favorable à l'ancien ministre... Décidément, ce nanard, il n'a pas fini de faire parler de lui...

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Calais : où va-t-on ?

Après l'annonce par la direction d'une possible fermeture du site calaisien, une table ronde a été organisée afin d'étudier la situation et de rechercher des solutions.

C'est jeudi dernier 30 mai 2013 (à la demande des syndicats représentatifs des salariés de Calais Chimie), que s'est tenue au conseil régional à Lille une table ronde pour la sauvegarde de l'emploi. Réclamée par Bertrand Péricaut, président de la commission économique de la région Nord/Pas-de-Calais, cette rencontre était destinée à faire le point le plus précis possible sur la situation, examiner les possibilités de poursuite de l'activité dans le cadre du redressement judiciaire, entreprendre toutes les démarches possibles pour parvenir à sauvegarder le site et les emplois qui y sont attachés. C'est le vice-président De Saintignon qui a lancé le débat, insistant fortement sur la volonté des élus régionaux de tout faire pour sauvegarder l'emploi.

Ce sont ensuite les mandataires désignés par le tribunal de commerce qui ont dressé un état des lieux. Une situation particulièrement dégradée qui, si l'on en croit l'examen objectif des faits, ne devrait pas permettre à la société de tenir plus de deux mois. En effet, même en prenant en compte des facturations antérieures non encore effectuées sur le chiffre d'affaire prévisionnel de la période, la trésorerie ne devrait pas être suffisante pour as-



L'état a-t-il cautionné une vente illicite ? La vente est-elle entachée d'irrégularités ? L'état a-t-il voulu s'épargner un plan social difficile ? Le repreneur, comme le groupe Tessenderlo cherchent-ils à refuser d'assumer leurs responsabilités ?

sumer les salaires et les charges. Il est alors fort à parier que le tribunal de commerce ne permettra pas la poursuite de l'activité au terme de la première période de deux mois d'observation.

On comprend beaucoup mieux, dès la prise en compte de cette réalité, la volonté des salariés d'obtenir de tous les protagonistes du temps pour qu'une solution d'avenir se mette en place, du temps qui permette de passer ce cap de deux mois. On comprend également beaucoup mieux la volonté des salariés et des élus de faire toute la clarté sur un dossier qui en quelques mois aboutit à la fermeture d'une entreprise tout juste revendue, d'une entreprise qui travaille pour le secteur pharmaceutique et qui est capable de

produire plus de 200 produits. Une volonté de faire la clarté renforcée par les propos de la direction de Calais Chimie, qui évoquera un rachat en décembre, une première interpellation du vendeur en mars, une seconde interpellation en mai, pour aboutir à un mémoire juridique déposé dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire. Des mots durs qui assurément demandent explications.

Ce sont les salariés, puis Jacky Hénin, qui relèveront l'absence dans ce contexte d'un interlocuteur de poids dans ce dossier : le groupe Tessenderlo, vendeur il y a peu de Calais Chimie. Un groupe qui possède une particularité, celle d'appartenir indirectement

Suite p 2

En bref... En bref... En bref

Ex-Seafrance

Le tribunal de Boulogne sur mer a rétracté l'ordonnance qu'il avait lui-même prise dans le cadre de la nomination d'un mandataire pour la gestion des affaires de l'ex comité d'entreprise. En effet, il apparaît au tribunal que le CE survit à la liquidation de l'entreprise, et que ledit CE peut mener à bien toutes les démarches nécessaires à la transmission des éventuels biens...

Bizarre qu'on n'ait rien vu dans la presse, non ?

Conseil le 26 juin

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date du prochain conseil municipal, il aura lieu le mercredi 26 juin à 18 h 30 à l'hôtel de ville de Calais. Comme il s'agit du dernier conseil avant des vacances bien méritées, on vous engage, comme à chaque fois, à venir assister aux débats. A ne pas rater...

Le chiffre

5 410 000

C'est, en euros, le montant colossal de la facture liée au nouveau joujou de Natacha, autrement dit, la navette fluviale (oui, oui, c'est bien le Sitac et l'agglomération qui dépensent le plus d'argent dans l'affaire, mais vous la connaissez, la maire de Calais ne manque jamais une occasion de récupérer tout ce qu'elle peut...). A ce prix-là on se dit qu'il va en falloir des touristes pour rentabiliser les 4 allers-retours par jour...

On le note

On vous rappelle que l'Atelier est ouvert

tous les vendredis soirs à partir 18 h 30

alors n'hésitez pas à venir y passer un moment en toute tranquillité et entre copains. Vous pourrez ainsi vous tenir informé des dernières initiatives, décider de participer à une initiative de soutien, poser les questions qui vous trottent dans la tête.

Table ronde sur Calaire Chimie : morceaux choisis

Patrick Salingue, Délégué Syndical CGT : « Depuis le début, il n'y a jamais eu de réponses claires aux représentants du personnel. Nous avons toujours dit que la revente de l'usine à ICI n'était pas la panacée. Les conditions de la revente par Tessengerlo s'est opérée de façon frauduleuse avec la complicité de l'Etat qui a donné un avis favorable. Nous demandons à retourner dans le giron de Tessengerlo et nous voulons savoir pourquoi l'Etat a laissé faire une vente frauduleuse... Calaire c'est un site remarquable, nous ne sommes pas mono produit, nous sommes n°1 dans plusieurs produits en Europe. Les salariés sont très professionnels et possèdent des compétences de haut niveau... »

Bertrand Péricaud, Conseiller Régional : « On peut regretter que cette réunion ait eu lieu tardivement lorsque la procédure est lancée. Tessengerlo doit fournir des explications et il faut parler d'une reprise de Calaire. Dans une conjoncture difficile sur la chimie fine, l'Etat doit agir dans ce dossier et presser Tessengerlo. Cette réunion est intéressante et il doit absolument y avoir des suites et doit en

appeler d'autres constructives sur un repreneur potentiel... La Région peut mettre au service de ce dossier, des moyens humains tout comme le ministère du redressement productif d'ailleurs. Avec près de 18 % de chômage sur ce bassin d'emploi, nous ne pouvons nous permettre une fermeture supplémentaire. »

Maitre Brun, avocat du Comité d'Entreprise de Calaire : « Dans cette affaire, il y est beaucoup question de temps. L'Etat a parlé du passé, décembre c'est le passé proche. L'échéance pour Calaire, c'est le futur proche dans deux mois. Nous avons une grande chance dans ce dossier, c'est l'extraordinaire vente frauduleuse de Tessengerlo... Des agissements dolosifs, une information volontairement dissimulée, le tout corroboré par un audit... Une autre chance, la présence de l'Etat en qualité d'actionnaire, et cet actionnaire c'est vous et moi... L'Etat peut apporter d'ici un mois 15 millions d'euros pour la survie de l'usine et régler par la même le problème... »

Poil à gratter

Tenue correcte exigée

Jeudi dernier un pot de départ était organisé à l'Hôtel de Ville pour le Directeur de l'hôpital de Calais, Philippe Blua. Les représentants du personnel hospitalier de la CGT et de SUD (dont certains sont membres du Conseil de surveillance de l'établissement et étaient invités) sont allés rendre un dernier hommage à leur façon à leur ancien patron. Enfin, hommage si l'on peut dire, disons plutôt qu'ils voulaient s'assurer de visu que le personnage, très controversé au centre hospitalier, allait bien quitter la ville. En effet, le directeur ne laissera pas un souvenir impérissable à Calais : méthodes de management douteuses, gestion de l'établissement aléatoire, il sera difficile pour son successeur de faire pire. Cela dit, nos braves et pacifiques syndicalistes se sont vu refuser l'accès au buffet, par un membre du cabinet de Madame le Maire, puis par des policiers municipaux appelés en renfort. Le motif : leur tenue « dépareillait » dans le cadre de la réception.

Nous ne comprenons pas cette décision, leurs chasubles aux couleurs de leurs syndicats étaient pourtant du meilleur effet !



Démocrates

On a eu beau regarder, on n'a rien trouvé. Figurez-vous que la

conférence de presse que Jacky Hénin a tenue le vendredi 24 mai (pour expliquer à la presse pourquoi il avait, avec 7 autres collègues de l'opposition, décidé de boycotter le dernier conseil municipal) n'a donné lieu à AUCUN article dans Nord Littoral. Rien. Nada. Que dalle. Et ce n'est pas la première fois que le journal choisit délibérément de passer sous silence le député européen... Déjà lorsque le journal avait menti en accusant Jacky Hénin d'avoir créé l'association Soins et Santé et de lui confier des missions qui auraient pu être menées par le CCAS (allégations complètement fausses bien entendu), l'ancien maire de Calais, président de ladite association avait convié le rédacteur en chef à venir rencontrer les salariés et à découvrir le rôle et les missions de l'association. Un journaliste s'était bien déplacé mais en pure perte puisque cela n'avait pas donné lieu à une seule ligne dans le journal... Pas même pour reconnaître que l'auteur des lignes avait commis des « erreurs », pour ne pas dire pire... Mais bien sûr cela n'a absolument rien à voir avec une quelconque ligne anti-Hénin du journal... Ben non, ça n'existe pas ça, on vous rappelle que la presse est neutre et objective. Et que dire le contraire c'est une atteinte à la liberté de la presse. Donc oui, Nord Littoral peut mentir à ses lecteurs et « oublier » de réparer ses « erreurs ». Et dernier conseil, n'allez pas dire que c'est anti-démocratique, vous passeriez pour le pire des réacs...

Démission

C'est récent, mais c'est arrivé à Calais. Un conseiller municipal du groupe de madame Bouchart a démissionné de ses fonctions

car mis en cause dans une affaire d'agression sexuelle. La présomption d'innocence étant la règle fondamentale, nous ne porterons aucun jugement sur une affaire au demeurant sordide. Par contre, nous nous interrogeons sur la rapidité de la démission et surtout sur les conséquences de celle-ci. Ledit conseiller municipal étant au cœur d'un litige commercial à plus de 100 000 euros, comment la ville de Calais pourra-t-elle être partie prenante de l'affaire, maintenant que le conseiller n'est plus en fonction ?

Bruits persistants

Les bruits se font de plus en plus insistants concernant l'utilisation à des fins personnelles des services d'entreprises travaillant pour le compte de l'OPH. Chacun sait bien ce que peuvent avoir de dangereux de tels bruits. S'ils sont infondés, ils peuvent détruire, s'ils sont fondés ils jettent alors le discrédit sur la totalité de ceux qui ont une parcelle de pouvoir. Il serait grand temps que ceux qui en ont la possibilité agissent pour que toute la clarté soit faite.

Condamnation

Une condamnation de plus pour Gérard Grenat, ex qualité de président de l'office intercommunal de tourisme. Certes la condamnation n'est pas à la hauteur des attentes de l'ancienne directrice de l'office (qui annonce sa décision de faire appel), mais elle se monte quand même et déjà à 1 150 euros. Avec celles qui sont déjà intervenues, et celles qui pourraient intervenir dans le cadre de Calais TV, ça va finir par faire beaucoup. Rassurez-vous, Gérard Grenat ne craint rien financièrement parlant, c'est vous qui payez !

Suite de la p 1

(pour 25 %) à l'état français par l'intermédiaire de la société des poudres et explosifs.

Une réalité qui amène à vouloir obtenir des éclaircissements : l'état a-t-il cautionné une vente illégitime ? La vente est-elle entachée d'irrégularités ? L'état a-t-il voulu s'épargner un plan social difficile ? Le repreneur, comme le groupe Tessengerlo cherchent-ils à refuser d'assumer leurs responsabilités ?

Vous le constatez, ces questions sont particulièrement importantes, car elles peuvent conditionner la poursuite ou non de l'activité. En effet, la justice pourrait en cas de vente frauduleuse, demander la réintégration de la société Calaire Chimie au sein du groupe Tessengerlo, considérer que le groupe se devait d'assumer sa responsabilité de groupe. C'est le sens de nombreuses décisions de justice, avec tout récemment encore la décision du tribunal administratif de Toulouse qui, dans le cadre de l'affaire Molex, vient d'affirmer que le licenciement des salariés protégés ne reposait sur aucun motif économique. L'avocat des salariés expliquant que le tribunal considère que l'activité du groupe aurait dû être prise en compte. Pour que la victoire soit plus belle encore, précisons que l'état a été condamné dans cette affaire à 500 euros par salarié. L'avocat des salariés qui entend désormais demander l'extension de la décision aux 190 salariés non protégés, aura-t-il satisfaction ? L'avenir nous le dira.

Voilà pourquoi les salariés de Calaire Chimie entendent que l'on donne à leur entreprise le temps nécessaire à établir les faits et à permettre la continuité de l'activité.

Au terme de deux heures de rencontre, les représentants de l'état ont promis d'amener les réponses aux questions posées, le directeur de l'entreprise a avancé la possibilité d'obtenir une participation de son groupe pour deux ou trois mois si nécessaire, une nouvelle table ronde sera convoquée sous quinzaine.

Rien n'est réglé, mais tous les coups sont permis pour sauvegarder l'emploi.

Rendez-vous

Soirée

CHANSON

FRANÇAISE

SAMEDI 8 JUIN 2013

A

19 H

A L'ATELIER

194, Bd de l'Egalité

Au menu :
Assiette composée d'une brochette, d'une saucisse, d'une merguez accompagnée de frites et de crudités.

PARTICIPATION 10 €
RESERVATION OBLIGATOIRE
Nombre de places limitées
☎ 03.21.36.39.79